

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trente et un janvier, s'est assemblé au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 38** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude- LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
- Représentés : 17** Damien ALLOUCH représenté par Romain COLAS ; Monique BAILLOT représentée par Colette KOEBERLE ; Thierry BATTISTI représenté par Laurent ROUSSET ; Gaëlle BOUGEROL représentée par Nicole LAMOTH ; Olivier CLODONG représenté par Gilles CARBONNET ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE représenté par Thomas CHAZAL ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT représentée par Régis PHILIPPE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jocelyne FALCONNIER ; Aly SALL représenté par Christian FERRIER ; Fouad SARI représenté par Dominique DEVERNOIS
- Absent : 1** Sylvie DONCARLI

2025-012

SECRETAIRE DE SEANCE
Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 20/02/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

DELIBERATION

2025-012	VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024, relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du budget annexe Office de Tourisme,

VU le projet de Budget Primitif 2025 présenté,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

4 voix contre (C. CIEPLINSKI, C. CARRERE, F. GUIGNARD, E. BASSET)

Article 1^{er} : ADOPTE le Budget Primitif 2025 de l'Office de tourisme intercommunal au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, selon les équilibres suivants :

FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRES	LIBELLE	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 500,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	115 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	106 400,00 €			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €			
		115 000,00 €			115 000,00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#